

Commune de
CASTRES-GIRONDE
Plan Local d'Urbanisme
PLAN DE ZONAGE

Plan 1 4

projeté par délibération du Conseil Municipal du 4/12/2008
arrêté par délibération du Conseil Municipal le 26/09/2012
approuvé par délibération Conseil Municipal le 17/05/2013
publié le



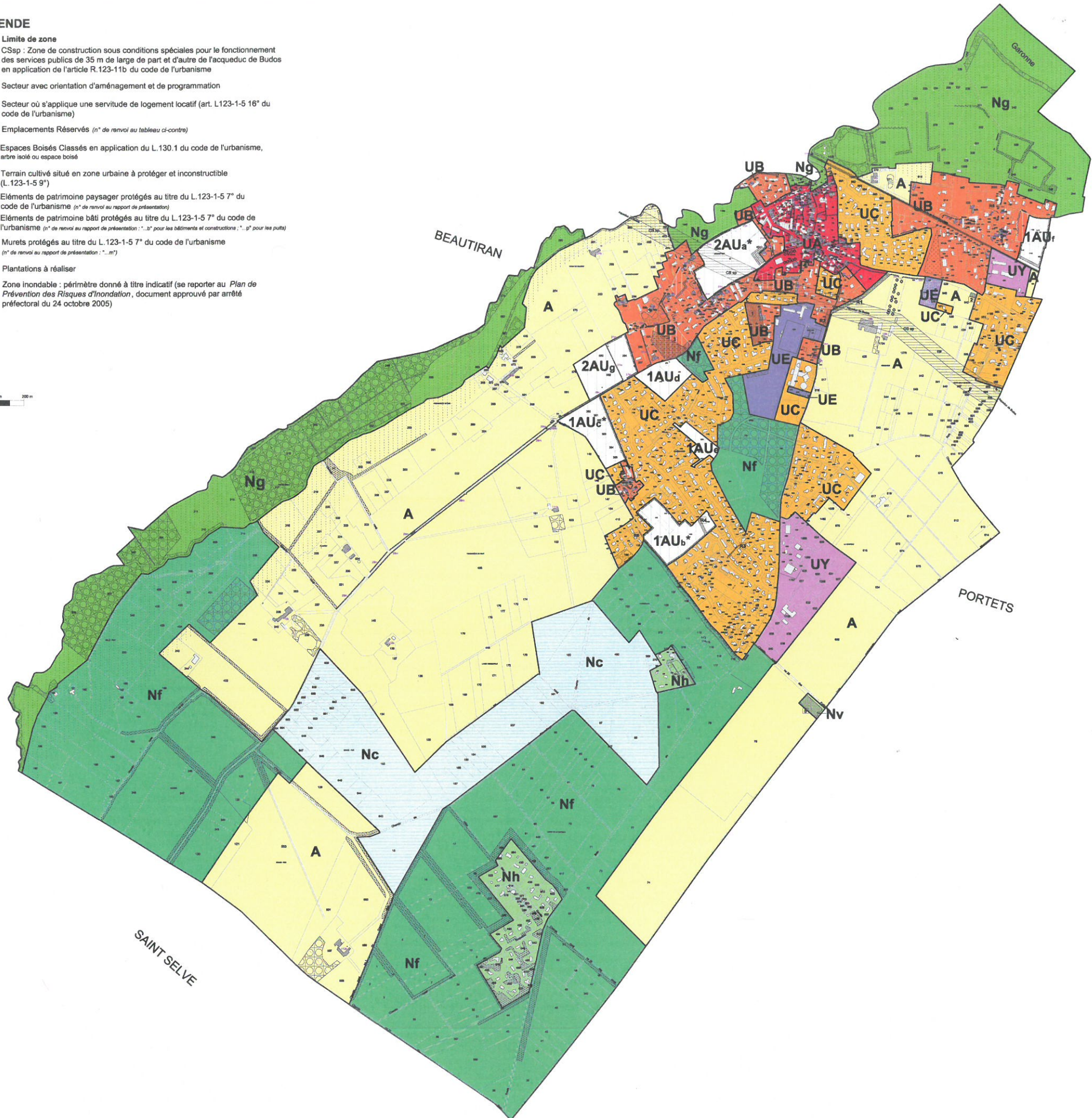
Echelle : 1/5000^e

agence LE GOFF
Environnement
Architecture
Urbanisme



LEGENDE

- Limite de zone
- CS sp CSsp : Zone de construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement des services publics de 35 m de large de part et d'autre de l'aqueduc de Budos en application de l'article R.123-11b du code de l'urbanisme
- Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation
- 1AU* 1AU* : Secteur où s'applique une servitude de logement locatif (art. L.123-1-5 16° du code de l'urbanisme)
- Emplacements Réservés (n° de renvoi au tableau ci-contre)
- ☆ Espaces Boisés Classés en application du L.130.1 du code de l'urbanisme, arbre isolé ou espace boisé
- ▨ Terrain cultivé situé en zone urbaine à protéger et inconstructible (L.123-1-5 9°)
- ▨ Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme (n° de renvoi au rapport de présentation)
- * ▨ Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme (n° de renvoi au rapport de présentation : ".s" pour les bâtiments et constructions ; ".p" pour les puits)
- ▨ Murets protégés au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme (n° de renvoi au rapport de présentation : ".m")
- ▨ Plantations à réaliser
- ▨ Zone inondable : périmètre donné à titre indicatif (se reporter au *Plan de Prévention des Risques d'Inondation*, document approuvé par arrêté préfectoral du 24 octobre 2005)



Liste des Emplacements Réservés :

| N° | Désignation des opérations | Collectivité ou services publics bénéficiaires | Surface approximative des emplacements réservés |
|----------------------------|---|--|---|
| VOIRIE | | | |
| R1 | Déviations (voie 30 km/h) et cheminement sécurisé piétons et cyclistes | Commune ou Département | Emprise = 12m 2880 m² |
| R2 | Amenagement d'une aire de stationnement et d'un cheminement sécurisé piétons et cyclistes, en liaison avec les terrains de sport | Commune | Emprise = 6m 700 m² |
| R3 | Création d'une voie piétonne pour relier le nord du lotissement de Sevis et l'arrêt de bus pour le collège | Commune | Emprise = 3m 200 m² |
| R4 | Création d'une voie de liaison entre le nord et le sud du lotissement de Sevis (Allée de l'Église) | Commune | Emprise = 10m 900 m² |
| R5 | Amenagement du carrefour pour l'amélioration de la circulation et de la sécurité (route de Nador) | Commune | 85 m² |
| R6 | Élargissement du chemin du Moulin | Commune | Emprise = 2,3 m 55 m² |
| EQUIPEMENTS PUBLICS | | | |
| 1 | Amenagement d'un espace vert à usage associatif | Commune | 7310 m² |
| 2 | Création d'un bassin pour la gestion du pluvial | Commune | 280 m² |
| 3 | Préservation des vignes au lieu-dit L'Hôpital ; aménagement d'un cheminement doux ; amélioration de la sécurité de la route de Pommarède (amélioration de la visibilité dans les virages) ; gestion du pluvial. | Commune | 6510 m² |
| 4 | Amenagement d'une noue pour la gestion du pluvial | Commune | Emprise = 10m 1000 m² |
| 5 | Création d'une aire de sédimentation des gers du voyage | Commune | 3095 m² |